



Expertise judiciaire d'une maison et conséquences

Par **mamico**, le **29/11/2011 à 17:55**

Bonjour,

le juge a nommé un expert pour évaluer la maison, son estimation ne correspond pas du tout au marché du coin, que puis-je faire?

J'espérais pouvoir racheter sa part mais là c'est fini, puis-je mettre la maison en vente au prix de l'estimation de l'expert en attendant un éventuel acheteur? Devrais-je encore payer des indemnités d'occupation à partir de la signature du mandat de vente?

Est-ce que mon ex-mari peut demander une vente aux enchères?

Merci

Par **corimaa**, le **30/11/2011 à 12:08**

Faites venir 3 agences immobilières et demandez leur d'estimer la maison. Si ces 3 estimations sont bien inférieures à celle de l'expert, vous en ferez part au juge et contesterez la surestimation de l'expert

Sinon, oui, vous devez une indemnité d'occupation tout pendant que vous êtes dans les lieux.

Et j'imagine que ce n'est pas votre part mais celle de votre ex que vous vouliez racheter

Par **mamico**, le **30/11/2011 à 22:30**

merci beaucoup